

2024/176

NB



ville de
Toulouges.
pour le Tréva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/03/30

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Stéphanie GOMEZ procuration Laurent LOPEZ, Patrice PASTOU procuration Fabrice SCHORDING, Isabelle OSTERSTOCK procuration Béatrice BAILLEUL, Patrick LANNES procuration Florian GUZDEK, Fabien BATLLE procuration Rudy KLEIN
En exercice : 27	Absent : Jean-Charles FESQUET,
Présents : 21	Secrétaire de séance : Serge CIVIL
Votants : 26	

OPERATION PASS'SPORTS 2024

ERIC BOSQUE explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « Pass'sports », renouvelée en 2024, le Conseil Municipal doit délibérer pour individualiser les montants dus aux différentes associations sportives.

55 dossiers ont été déposés par des nouveaux adhérents, auprès des associations suivantes : Roussillon Football Canohès Toulouges, USAT Tennis, le JUDO et l'Association BASKET.

Il rappelle qu'il s'agit d'une aide de 50,00 € par nouvelle inscription.

Il propose au conseil municipal de valider cette participation dont le montant total s'élève à 2 750,00 € et précise que les crédits seront prévus au Budget 2024.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

Association	Nombre	Montant	Total
Roussillon Football Canohès Toulouges	6	50 €	300 €
Tennis	22	50 €	1 100 €
Judo	19	50 €	950 €
Basket	8	50 €	400 €
TOTAL	55		2 750 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

2024/177

NB

DECIDE d'attribuer aux associations sportives mentionnées ci-dessus, les crédits qui seront prévus au budget 2024, dans le cadre de l'opération PASS'SPORTS.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 11.04.2024



Fait à Toulouges, le 2 avril 2024
Le Maire,

Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12.04.2024